

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 10 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-135

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2026/087	A partir de la délibération n°2026/093
04/06/2026	En exercice :	35	35	35
	Présents	29	30	31
	Représentés :	4	4	4
	Votants :	33	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX JUIN, A VINGT HEURES TROIS MINUTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le jeudi 04 juin 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, Mme MATTEI Christine, M. DUFOUR Quentin, Mme MANA Julia, M. MÉNARD Lionel, Mme ROINÉ Corinne, M. CHEMTOB Nicolas, M. SOURIA Farid, Mme TALLON Aïcha, M. NOIRÉ Dominique, M. JEUDY Christian, M LEVENT Jay, Mme QUEVA Marie, M. GRIMONPONT Régis, M. MICHELET Cyril, Mme MAREUX Marie-Hélène, M. JAOUEN Gilles, M. RAOULT Gaëtan, Mme GARNIER Sylviane M. CAUZARD-JARRY Florian, Mme RETOURNÉ Sylvie, M. CHAPUT Renaud, Mme BEN CHAABANE Naïma, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme AURIEL Julie, Mme BUSSEROLLES Francine, M. CHRISTOPHE Robert, Mme WARGNIER Jennifer, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :

Mme DAUNESSE Maëlle ayant donné pouvoir à M LEVENT Jay,
Mme ABED Kadra ayant donné pouvoir à Mme TALLON Aïcha
Mme CHARBONNIER Martine ayant donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire
M. PESSOA Carlos, ayant donné pouvoir à M. CHRISTOPHE Robert

ÉTAIT ABSENT non représenté jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/086

Mme BOY Delphine

ÉTAIT ABSENT non représenté jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/093

M. MORISSE Tom

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAOULT Gaëtan



NSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2026

DELIBÉRATION N° 2026/135

Subventions de fonctionnement pour l'année 2026
aux associations culturelles

Rapporteur : Madame Christine MATTEI, Adjointe à la Maire déléguée à l'Éducation et à la Culture

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2000-06-20 du 9 novembre 2000 *fixant le mode de versement des subventions de fonctionnement aux associations locales* ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026-010 du 20 février 2026 portant acompte sur les subventions 2026 des associations culturelles et diverses ;

CONSIDÉRANT les demandes de subventions reçues des associations ainsi que les rapports et documents budgétaires et comptables qui leur sont annexés ;

CONSIDÉRANT que la commune apporte chaque année son soutien aux associations culturelles d'Eaubonne ;

Après avis des Commissions n° 1 *Education, Culture, Vie associative, Évènementiel, Petite enfance, Sports, Tiers-lieu, Jeunesse, Centre Socioculturel, Parentalité, Accessibilité, Égalité femme/homme et lutte contre les discriminations* du mardi 26 mai 2026 et de la Commission n°2 *Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Économie locale, Commerce, Démocratie locale, Transition écologique, Aménagement, Espace Public, Bâtiments et Mobilités* du jeudi 28 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville ; Grégoire DUBLINEAU, Martine CHARBONNIER, Carlos PESSOA, Julie AURIEL, Francine BUSSEROLLES, Robert CHRISTOPHE, Jennifer WAGNIER non-inscrits

7 voix contre concernant l'attribution d'une subvention à l'association *ARDT (Association des résidents des Dures Terres)* : Grégoire DUBLINEAU, Martine CHARBONNIER, Carlos PESSOA, Julie AURIEL, Francine BUSSEROLLES, Robert CHRISTOPHE, Jennifer WAGNIER non-inscrits.

🔗 **ARTICLE UNIQUE : ATTRIBUE** les subventions de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2026 comme suit :

Subventions de fonctionnement						
Nom de l'association	Domaine d'activité de l'association	Subvention 2025	Subvention demandée 2026	Proposition 2026	Acompte déjà versé	Solde restant à verser
Activ et Creativ	Loisirs créatifs	500 €	500 €	500 €	0 €	500 €
ARDT : Association des résidents des Dures Terres	Association d'habitants (animations : brocante, soirée jeux, repas de Noël, etc.)	1 600 €	1 600 €	1 400 €	800 €	600 €
Cabaret de l'aventure	Groupe amateur et professionnel, création de spectacles musicaux	0	3 000 €	0 €	0 €	0 €
Cercle historique et archéologique d'Eaubonne et de la Vallée de Montmorency	Promotion de l'histoire et du patrimoine de la Vallée de Montmorency	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	500 €
Club de Lecture	Littérature	120 €	120 €	80 €	0 €	80 €
Club Philatélique	Philatélie	350 €	350 €	350 €	0 €	350 €
Eaubonne country	Danse	300 €	300 €	300 €	0 €	300 €
Ensemble vocal Eaubon'canto	Ensemble vocal	2 100 €	2 200 €	2 100 €	1 050 €	1 050 €
Ensemble vocal Choralis	Ensemble vocal	2 100 €	2 500 €	2 100 €	1 050 €	1 050 €
Fond de Scène	Théâtre - activité de cours	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1000 €	1 000 €
GAEEOMC - Auvergnats : Groupement amicale d'Eaubonne et environs des Originaires du Massif central	Auvergnats d'Eaubonne	900 €	1 000 €	450 €	450 €	0 €
Groupe Théâtre Amitié	Compagnie de théâtre amateur	2 100 €	2 100 €	2 100 €	1 050 €	1 050 €
Jeureka	Jeux de société	300 €	300 €	300 €	0 €	300 €
Photo Club	Photographie	520 €	1 040 €	820 €	0 €	820 €
Scouts et Guides de France	Scouts	700 €	1 500 €	700 €	0 €	700 €
Scouts unitaires de France	Scouts	700 €	900 €	700 €	0 €	700 €
TOTAUX		15 290 €	20 410 €	14 900 €	5 900 €	9 000 €

**Le Secrétaire de Séance,
Conseiller Municipal**


Gaëtan RAOULT

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis**


Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 18/06/2026
Publiée le : 19/06/2026
Exécutoire le :

☐ Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général

☐ Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ

☐ Karima BENTOUT
DGA Ressources

☐ Lylian SÉNÉCHAL
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautill, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260610-DEL2026-135-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2026